

Immigration

Mineurs non accompagnés : le cri d'alarme du président du Département

Jean Deguerry, président (LR) du conseil départemental de l'Ain, pointe la saturation des hébergements face à l'afflux de mineurs non accompagnés (MNA) auquel la collectivité ne peut plus faire face. L'élu en appelle à l'État.

Alors que la crise migratoire de Lampedusa occupe l'actualité nationale et politique, le sujet des migrants, et en particulier les mineurs non accompagnés (MNA selon la terminologie officielle), se sont invités à la conférence de presse de rentrée du président du conseil départemental de l'Ain.

« On est au bout du bout. Le système est à bout de souffle », tonait un Jean Deguerry préoccupé par l'afflux de jeunes mineurs non accompagnés dans le département de l'Ain, auquel la collectivité doit faire face. « Actuellement, le département prend en charge 329 MNA, dont 232 sont arrivés depuis le 1^{er} janvier 2023. D'ici à la fin de l'année ce chiffre devrait atteindre 300 personnes », remarquait le président du conseil départemental.

Une situation « dramatique »

« Tous nos hébergements sont saturés et nous n'avons plus assez de moyens humains pour accueillir dignement ces enfants, dont nous devons assurer la prise en charge », poursuivait Jean Deguerry, oscillant entre colère et abattement.

Face à ce que l'élu qualifie



Jean Deguerry, président du conseil départemental de l'Ain, lors de la conférence de rentrée. Photo Laurent Thévenot

329

C'est le nombre de mineurs non accompagnés actuellement pris en charge par le département selon Jean Deguerry. Parmi eux, 232 sont arrivés depuis le 1^{er} janvier 2023. D'ici la fin de l'année, ce chiffre devrait atteindre 300 personnes, estime le président du conseil départemental de l'Ain.

de « situation dramatique », notamment avec un public de plus en plus jeune et de plus en plus féminin,

« avec des drames humains derrière », dit Jean Deguerry, la collectivité n'abonde plus et se retrouve sans solu-

tion face à l'afflux de ces jeunes migrants en déshérence.

De nouveaux sites d'hébergement créés en urgence

Dans l'urgence, face à la « saturation totale de nos hébergements », le Département a eu recours à l'un de ses bâtiments, fermé après avoir accueilli les loisirs des agents, le Chalet des Loges au Petit-Abergement, pour y accueillir 45 jeunes gens. « L'objectif serait de créer des places pérennes » avec

« On est au bout du bout. Le système est à bout de souffle. »

Jean Deguerry, président du conseil départemental de l'Ain

« des bâtiments modulaires sur le site de l'ancienne gare routière d'Ambérieu-en-Bugey », avance François Genest, directeur général des services du conseil départemental de l'Ain. Le centre de loisirs de Jasseron ou l'ancien Ehpad de Valserhône devraient aussi être utilisés pour créer des places d'hébergement.

Confronté qui plus est à l'explosion des coûts d'accueil, de 5,3 millions d'euros par an à 7,3 millions fin 2023 et 8,6 millions envisagés en 2024, le Département en appelle à l'État. Un courrier a été adressé à la préfète de l'Ain. « Il faut une volonté politique et que l'État nous soutienne, sinon on est contraint à une remise à la rue », souffle Jean Deguerry.

Du côté de la préfecture, on se borne à indiquer que « l'État a conscience de cet enjeu clairement identifié et accompagne le conseil départemental pour faire face à cet afflux dans les modalités de l'accueil des mineurs non accompagnés. L'État ne laissera pas les Départements seuls face à la recrudescence des flux migratoires actuels ».

● François Le Stir

« Les conditions d'accueil sont de plus en plus restrictives »

« Sensibilisés » au fait que « beaucoup de jeunes affluent dans l'Ain, comme dans tout l'Hexagone », les membres du collectif Solidarité migrants remarquent que « les conditions d'accueil sont de plus en plus restrictives ».

Hasard du calendrier, au moment où Jean Deguerry lançait son cri d'alarme, deux membres du collectif se rendaient, ce mercredi 27 septembre, au Petit-Abergement pour rendre visite à des jeunes accueillis au Chalet des Loges. « Le site est isolé, c'est compliqué en termes d'hébergement et d'encadrement », souligne Luc Bailly et Jean-Marc Jourdan, du collectif.

S'ils comprennent la problématique des difficultés

d'accueil de nombreux arrivants, les militants s'interrogent : « Le Département n'était déjà pas un exemple en matière d'accueil, quid de l'accueil des nouveaux arrivants si tout est saturé ? »

« Si l'accueil n'est pas assuré, c'est un déni de droit ! »

Car ce qui reste certain, pour eux, c'est que « l'Ain et la France doivent prendre leur part des flux migratoires qui affluent à Lampedusa. Si l'accueil n'est pas assuré ce serait un déni de droit quant à la prise en charge des mineurs non accompagnés par la protection de l'enfance ». « Vigilants » quant à la



Luc Bailly et Jean-Marc Jourdan du collectif Solidarité migrants. Photo François Le Stir

situation, les militants entendent solliciter un rendez-vous avec le conseil

départemental pour évoquer la situation des mineurs non accompagnés

et des migrants arrivant dans l'Ain en général. ● F. L.S.